

# Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 5 mai 2020 à 19 h, à huis clos en conformité avec l'Arrêt ministériel numéro 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et de Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de la propagation de la Covid-19,

7701, boul. Louis-H. La Fontaine

## PRÉSENCES:

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

# **AUTRES PRÉSENCES:** Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

## Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 07. Les questions ont été soumises via la page internet de l'arrondissement ou le bureau des élus.

0.01		

# Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 08, mais aucune question n'est posée.

0.02			

## CA20 12086

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 mai 2020 à 19 h, avec l'ajout des points 50.01 et 50.02

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 mai 2020 à 19 h, avec l'ajout des points 50.01 et 50.02.

- 50.01 Approuver la décision de mettre fin au mandat du directeur de l'arrondissement d'Anjou ainsi que la convention de départ à intervenir entre l'arrondissement d'Anjou et le directeur de l'arrondissement et autoriser le recours à l'affectation de surplus pour le paiement de l'indemnité de départ à être versée
- 50.02 Nommer monsieur Robert Denis, matricule 136033000, au poste de directeur d'arrondissement d'Anjou par intérim, à compter du 9 mai 2020

ADOPTÉE	
10.03	

## CA20 12087

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2020, à 19 h

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2020, à 19 h.

ADOPTÉE	
10.04	

## CA20 12088

Autoriser une dépense totale de 130 413,00 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2020, par la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 130 413,00 \$, taxes non applicables, pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2020, par la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

ADOPTÉE		
20.01 1207715009		

Autoriser une dépense totale de 1 509 903,60 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à Les pavages Céka Inc. au montant de 1 348 128,21 \$, taxes incluses, pour le planage et revêtement de chaussées (PCPR) de la place d'Aubigny et des avenues d'Aubigny et Azilda de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2020-09-TR (9 soumissionnaires)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 1 509 903,60 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour les travaux de planage et revêtement de chaussées (PCPR) de la place d'Aubigny et des avenues d'Aubigny et Azilda de l'arrondissement d'Anjou.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les pavages Céka Inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 1 348 128,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2020-09-TR (9 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE		
20.02 1207715007		

## CA20 12090

Autoriser une dépense totale de 86 576,18 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à MLC associés Inc. au même montant, pour les services professionnels concernant le réaménagement du sous-sol et de l'étage incluant les deux terrasses du centre Roger-Rousseau en tenant compte de l'accessibilité universelle - Appel d'offres public numéro 2020-07-SP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 86 576,18 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis, documents d'appel d'offres et autres services professionnels concernant le réaménagement du sous-sol et de l'étage incluant les deux terrasses du centre Roger-Rousseau.

D'adjuger à la firme MLC associés Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 16 avril 2020, soit pour une somme maximale de 86 576,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2020-07-SP.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**ADOPTÉE** 

20.03 1207715010

Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020.

#### **ADOPTÉE**

30.01 1208178005

#### CA20 12092

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), pour les travaux en lien avec le projet de construction de la bâtisse du Costco située au 9401 boulevard des Sciences à l'intersection du boulevard du Golf

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), pour les travaux en lien avec le projet de construction de la bâtisse du Costco situé au 9401 boulevard des sciences à l'intersection du boulevard du Golf.

# **ADOPTÉE**

30.02 1207715008

#### CA20 12093

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que de travaux d'éclairage et de signalisation routière » (RCA 149), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

Vu l'avis de motion numéro CA20 12076 d'un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs, les bordures, ainsi que de travaux d'éclairage et de signalisation routière », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance du 7 avril 2020;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 7 avril 2020 par sa résolution CA20 12076;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs, les bordures, ainsi que de travaux d'éclairage et de signalisation routière » (RCA 149), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

#### ADOPTÉE

30 03 1206690005

\_\_\_\_\_

#### CA20 12094

Désigner, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-008 pris par la ministre de la Santé et des services sociaux du Québec, comme acte prioritaire le processus d'adoption du Règlement RCA 151 afin d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT que la situation pandémique actuelle empêche la tenue de toute séance conventionnelle de consultation publique requise en vertu de la Loi sur les citées et villes, ce qui met indûment en veille le processus d'adoption du RCA-151 entrepris en avril 2020;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement d'Anjou planifie depuis plusieurs mois la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement confère un statut de dossier prioritaire au règlement RCA 151 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020;

QUE le processus d'adoption du RCA-151 soit revu afin de tenir, au mois de mai, une consultation publique par le biais du site web de l'arrondissement, sur une période de quinze (15) jours, en vue de l'adoption du règlement RCA-151 lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement de juin 2020.

## ADOPTÉE

30.04 1206690007

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'installation d'une enseigne située au 7999 du boulevard des Galeries-d'Anjou

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 6 avril 2020;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'un enseigne sur la façade du bâtiment commercial situé au 7999 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans produits par « Acess Signs », datés du 25 février 2020.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

# **ADOPTÉE**

40.01 1208770010

\_\_\_\_\_

#### CA20 12096

Approuver un plan d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.) pour l'installation d'enseignes au sol et au mur au 6050, boulevard Louis-H. La Fontaine

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 6 avril 2020;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'enseignes au sol et au mur pour l'immeuble commercial situé au 6050 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur le lot numéro 1 005 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal conformément aux plans produits par « Transworld » datées du 9 décembre 2019 et la version révisée du 2 avril 2020.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE	
40.02 1208770011	

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade donnant sur une voie publique pour le bâtiment résidentiel situé au 8348 de la place de Chanceaux

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 6 avril 2020;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification du revêtement extérieur de la façade faisant face à la voie publique du bâtiment résidentiel situé au 8348 de la place de Chanceaux, sur le lot numéro 1 113 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE	
40.03 1208770012	
	 1-

#### CA20 12098

Approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatifs à la construction d'un commerce de grande surface et à la nouvelle construction dans le parc d'affaires au 9401 du boulevard des Sciences

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 mai 2020;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction d'un bâtiment commercial de moyenne et grande surface, situé au 9401 du boulevard des Sciences, sur le lot 6 355 450 projeté (lots 6 286 016 partie et 6 286 016 partie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Sylvain Lebel, aux plans et devis préparés par CAMPANELLA & ASSOCIÉS architecture + design, datés du 22 avril 2020, pour le bâtiment et aux plans et devis réalisés par Stantec, datés du 27 février 2020, pour l'aménagement de l'aire de stationnement et de l'aménagement paysager.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE		
40.04 1208770016		

Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), une ordonnance relative à la tenue d'évènements spéciaux d'animation organisés par l'arrondissement d'Anjou lors des mois de mai, juin, juillet et août 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art 41.1), une ordonnance jointe à la présente, permettant notamment :

- la diffusion de musique par haut-parleurs ou autrement, pour la tenue de spectacles ambulatoires d'animation d'une durée de 15 à 20 minutes, sur un camion, dans différents endroits de l'arrondissement, une fois par semaine lors des mois de mai à août 2020.

ADOPTÉE	
40.05 1200556004	

## CA20 12100

Donner avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA 35) », afin de soumettre au comité de démolition les bâtiments abritant exclusivement un usage commercial ou industriel, d'ajouter une grille d'analyse et de soustraire les projets de démolitions visés pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

La conseillère Kristine Marsolais donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA 35) » et dépose le projet de règlement.

10.06 1201462006	

# CA20 12101

Donner avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40) » afin de retirer de la catégorie d'usage commercial C.3 l'usage "vente au détail du cannabis" et de l'ajouter dans la catégorie d'usage industriel I.2.

Le conseiller Richard Leblanc donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » afin de modifier les classes d'usages où la vente au détail de cannabis est autorisée.

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de retirer de la catégorie d'usages C.3 l'usage "vente au détail de cannabis" et l'ajouter dans la catégorie d'usages I.2.

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une consultation publique.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

40.07 1208770015

Approuver la décision de mettre fin au mandat du directeur de l'arrondissement d'Anjou ainsi que la convention de départ à intervenir entre l'arrondissement d'Anjou et le directeur de l'arrondissement et autoriser le recours à l'affectation de surplus pour le paiement de l'indemnité de départ à être versée

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

- 1. D'approuver la décision de mettre fin au mandat du directeur d'arrondissement et d'approuver la convention de départ à cette fin.
- 2. D'autoriser le recours à l'affectation de surplus pour effectuer le paiement de l'indemnité de départ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 3. D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal arrondissement d'Anjou, l'entente relative à la convention de départ.

ADOPTÉE		
50.01 1203377002		

# CA20 12103

Nommer monsieur Robert Denis, matricule 136033000, au poste de directeur d'arrondissement d'Anjou par intérim, à compter du 9 mai 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Robert Denis, matricule 136033000, au poste de directeur d'arrondissement d'Anjou par intérim, à compter du 9 mai 2020.

ADOPTÉE
50.02 1203377001

#### CA20 12 21

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 2 mars 2020

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 mars 2020.

60.01 1208770014

# CA20 12 22

60.02 1208770017

Dépôt du procès-verbal	de	la	réunion	du	comité	consultatif	en	urbanisme
tenue le 3 février 2020								

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 février 2020.

CA20 12104								
	ce ordinaire du 5 mai 2	2020						
Il est proposé par	Andrée Hénault							
	Kristine Marsolais							
et unanimement ré								
Que la séance soit	ievee a 19 h 16.							
ADOPTÉE								
70.01								
70.01	<del></del>	<del></del>						
Luis Miranda		Jennifer Poirier						
Maire d'arrondisse	ment	Secrétaire d'arrondissement						
		····						

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2020.